

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2020

Préambule : M. le Maire rappelle que le plan vigipirate est porté au niveau « Urgence attentat » depuis le 29 octobre 2020, qu'il s'agit du plus haut niveau d'alerte du dispositif de lutte contre le terrorisme. Ce renforcement sécurité fait suite à l'assassinat de Samuel PATY le 16 octobre dernier, jour même de la dernière séance de cette assemblée. Dans ce contexte, les élus n'ont pas pu participer à l'hommage rendu en date du 2 novembre auprès des enseignants. Ainsi, M. le Maire rappelle les valeurs de la République embrassées par les membres mêmes de ce conseil et tient à rendre hommage à ce professeur qui avait prononcé ces paroles « *je voudrais que ma vie et ma mort servent à quelque chose* ». Après lecture de la lettre de Jean Jaurès par Anita RAVION et M. le Maire, une minute de silence a été observée.

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

- **Points dernière réunion de conseil municipal** : M. le Maire informe que certains dossiers de la dernière séance seront abordés au cours de la présente séance et renvoie en fin de séance les autres points.
- **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Vienne Tourangelle** : M. le Maire informe les élus que le bassin de la Vienne a été identifié pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et fait état des missions futures de la Commission Locale de l'Eau sur ce territoire, commission composée d'élus, d'usagers et des services de l'Etat. La commune de Villeperdue, intégrée dans ce schéma représentant 1.81 % du périmètre retenu ; est concernée une partie de fossé dans le secteur du Sablonné. L'avis tacite de la commune sur ce périmètre est réputé favorable. Un arrêté préfectoral viendra prochainement entériner le périmètre de ce SAGE.

Intercommunalité

- **Rapport d'activité 2019** : M. le Maire présente le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI). Il rappelle, notamment aux nouveaux élus, l'historique du périmètre de cette intercommunalité. Il aborde certains points de ce rapport, notamment celui du sport ayant lui-même pris la vice-présidence en précisant que des groupes de travail ouverts à tous les élus vont être créés pour faire évoluer les projets. Il précise que la station hydrogène a bénéficié d'aides de l'Etat non négligeables et a conduit au déplacement du ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation Citoyenne, Marc FESNEAU, le 3 décembre au siège de l'intercommunalité. D'autres thèmes ont été abordés avec ce ministre notamment la compétence GEMAPI transmis de l'Etat aux intercommunalités mais sans compensation en parallèle nécessitant à terme un alourdissement de la fiscalité locale. M. le Maire souligne aussi les missions du service enfance-jeunesse qui œuvre, entre autres, pour notre ALSH périscolaire. Après lecture et sans question particulières, les élus prennent acte de ce rapport.

- **Rapport eau potable 2019** : M. le Maire explique que le conseil communautaire, lors de sa séance du 15 octobre dernier, a approuvé le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Touraine Vallée de l'Indre. M. le Maire présente rapidement le réseau sur notre territoire, les forages et les interconnexions avec Sorigny et Saint-Epain. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport.
- **Rapport assainissement collectif 2019** : M. le Maire explique que le conseil communautaire, lors de sa séance du 15 octobre dernier, a approuvé le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Touraine Vallée de l'Indre. Il précise que si la station d'épuration de Villeperdue venait à être insuffisante, cette charge n'incomberait donc plus à la commune. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport.
- **Rapport assainissement non collectif 2019** : M. le Maire explique que le conseil communautaire, lors de sa séance du 15 octobre dernier, a approuvé le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Touraine Vallée de l'Indre. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport.
- **Commissions intercommunales et représentations diverses** : M. le Maire présente un tableau récapitulatif des commissions communales et intercommunales ainsi que des délégations à différentes instances. Ce tableau sera communiqué aux élus semaine prochaine et ils seront invités à l'amender si nécessaire.
- **Bibliothèque et service « Drive » et réouverture** : Anita RAVION informe qu'un service de « Drive » a été mis en place samedi 28 novembre, service de courte durée puisqu'il a évolué depuis avec une réouverture de la bibliothèque les samedis à compter du 5 décembre avec une jauge de 6 personnes hors bénévoles et le respect du protocole sanitaire toujours en vigueur. Des achats de livres sont programmés le 7 décembre prochain selon le budget d'acquisition mis à disposition par la Communauté de Communes, compétente en matière de lecture publique. Un agent intercommunal a été désigné référent local pour venir en soutien des bénévoles, les aider à se former si besoin. Cet agent peut se rendre disponible le mercredi matin si nécessaire. Les permanences d'ouverture auprès de l'école, n'ont pas pu se mettre en place comme prévu au vu du deuxième confinement, les bénévoles ont fait le choix de proposer ce service à compter de janvier si le contexte sanitaire le permet.
- **Blocage PLUi** : M. le Maire informe les élus que, comme cela a été présenté en conseil communautaire, à défaut de minorité de blocage émanant de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'intercommunalité, celle-ci prendra la compétence PLUi à compter du 1^{er} juillet 2021 (échéance repoussée de 6 mois au vu du contexte actuel). Cette prise de compétence impliquerait notamment l'élaboration et gestion des documents d'urbanisme et l'exercice du droit de préemption urbain. Ainsi, M. le Maire explique que les mandatures précédentes s'étaient opposées à ce PLUi. Un groupe de travail va se mettre en place au sein de la CCTVI sur ce sujet afin notamment d'étudier les conséquences de l'instauration d'un PLUi et d'évoquer les blocages d'évolution des PLU existants dus notamment à l'impact financier puisque l'Etat ne verse plus de subvention au niveau communal pour ces projets.

Affaires scolaires et périscolaires

- **Point conseil d'école** : Xavier GAUTHIER relate les différents points abordés lors du conseil d'école et ses évolutions éventuelles, soulignant que cette séance s'est tenue par messagerie instantanée (à l'époque où la visioconférence est couramment utilisée), ce système étant quasiment ingérable pour avoir une réunion interactive :
 - 55 % de vote par correspondance uniquement cette année pour l'élection des parents d'élèves, 1 représentant par classe soit 6 parents titulaires et 6 suppléants.

- Rappel : le conseil d'école est constitué, outre les représentants des parents, des enseignants, d'un membre du réseau d'aide, d'un représentant de l'Education Nationale et de 2 élus.
- Point sur les postes des 3 ATSEM, dont 1, partie pour convenances personnelles, est remplacée par un agent intercommunal. Le renfort d'1 ATSEM l'après-midi consenti à la rentrée, au vu du contexte sanitaire, n'était prévu que jusqu'aux vacances de Toussaint ; ce besoin se fait sentir dans la durée au vu de l'effectif des maternels et notamment des petits. Cela dit, la commune a déjà dû renforcer le service de restauration scolaire et ne peut donc satisfaire tous les besoins. Un service civique pourrait aussi être demandé par les enseignants puisqu'il s'agit de temps scolaire comme c'est le cas pour les élémentaires qui bénéficient de la présence d'une jeune fille en service civique. Xavier GAUTHIER précise que depuis ce conseil d'école, une réunion en visioconférence s'est faite avec les enseignantes de maternelle et que le temps de mise à disposition de l'agent intercommunal a été allongé permettant l'aide au lavage des mains avant la pause méridienne.
- La prévision de rentrée 2021 s'annonce moindre par rapport à 2020.
- Des évaluations nationales ont été faites au sein de l'établissement.
- Des activités pédagogiques complémentaires ont été mises en place de 16h30 à 17h30, permettant un soutien aux élèves en difficulté.
- La circulation des enfants maternels à l'heure d'arrivée à l'école a été revue dans un souci de protocole sanitaire, l'entrée se fait désormais côté jardin. Un chemin sera aménagé à cet effet.
- Les exercices de sécurité ont été effectués avec succès ; une demande d'alerte centralisée a été formulée car la classe 3 n'a pas entendu le signal, ce système n'est pas obligatoire et la présence d'une corne de brume suffit. La mise en place d'un téléphone, indispensable par contre, dans la nouvelle classe a été honorée depuis cette réunion.
- Remerciements de l'équipe enseignante pour la réactivité des agents techniques en cas de besoin.
- La végétalisation autour du châtaignier dans la cour de l'école côté mairie est dans l'attente du retour d'une proposition des enseignants.
- Investissement de mobilier réalisé en début d'année et matériel informatique prévu dans l'attente de réponse de l'octroi d'une subvention au titre du Label Numérique école rurale.
- Axes pédagogiques entre autres :
 - L'activité piscine a repris pour les élémentaires en partenariat avec la Communauté de Communes.
 - Les enseignants ont recruté une stagiaire agréée intervenante musicale pour les maternels, frais de déplacements et repas sont pris en charge par la commune.
 - Une intervention de l'Education Nationale « non au harcèlement » s'est déroulée le 5 novembre.
 - Un projet hip-hop, financé en partie par l'APE, est lancé.
 - Le spectacle de Noël ne pouvant se dérouler, l'APE a distribué des petits paquets « goûter » aux écoliers.
 - La fête de l'école est prévue le 25 juin.
- **Offre communale emploi pause méridienne** : M. le Maire informe qu'au vu des effectifs à la restauration scolaire, il est nécessaire d'avoir un renfort sur cette pause méridienne. Ainsi, la commune propose un emploi d'une heure par jour pour les 4 jours d'école par semaine, annonce affichée et intégrée à la prochaine lettre d'informations.

Budget – Finances

- **Informations évolution Trésor Public :** M. le Maire informe les élus que, dans le cadre de l'évolution du réseau territorial des services de la Direction générale des Finances Publiques, la trésorerie de Sorigny fermera au 1^{er} janvier 2021. La commune sera rattachée au Service de Gestion Comptable de Chinon. Cependant, Touraine Vallée de l'Indre bénéficiera, comme les autres structures intercommunales, de la mise à disposition d'un conseiller aux décideurs locaux, en la personne de Laurent COURAUD, actuel adjoint de la comptable publique de Sorigny. Ce dernier sera, a priori, localisé au siège de Touraine Vallée de l'Indre.
- **Tarifs communaux 2021 :** M. le Maire rappelle les tarifs communaux relatifs au cimetière ; les élus décident de ne pas les modifier. Il précise avoir fait une formation sur ce sujet et proposera la mise en place d'un groupe de travail. Sur proposition de M. le Maire, les élus décident, à l'unanimité, une augmentation de 2% avec un arrondi sur l'euro supérieur sur les tarifs des salles communales mises à la location afin d'absorber l'inflation des charges liées à ces biens immobiliers.
- **Régularisations budgétaires :** M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de faire des régularisations budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement. Après explication, les élus acceptent, à l'unanimité, les régularisations budgétaires nécessaires proposées.
- **Admission en non-valeur :** M. le Maire porte à la connaissance des élus une liste d'impayés d'administrés que le receveur municipal propose de mettre en admission en non-valeur. Après étude de ces propositions, les élus acceptent, à l'unanimité, ces sommes pour un total de 3016,10 €.
- **Subventions diverses :** Magali MORIN, présidente de la commission communale Qualité de Vie, Solidarité et Actions Sociales, rapporte la proposition de ne pas allouer de subventions supplémentaires cette année au vu de la situation sanitaire actuelle qui nécessite de faire des économies. Les élus décident, à l'unanimité, de suivre cet avis de la commission. Toutefois, certains élus aimeraient que soient étudiées plus spécifiquement sur 2021 les demandes des établissements scolaires types CFA, MFR...

Travaux communaux

- **Point sur la commission travaux voirie :** Christian RONDINEAU précise qu'un état de lieux a été fait par la commission en date du 14 novembre dernier relevant notamment des travaux de peinture à effectuer et des signalisations à apposer. Le Département sera consulté sur les secteurs concernant les routes départementales afin de déterminer le rôle et les interventions de chacun. M. le Maire précise qu'un nouveau radar pédagogique mobile est en cours d'acquisition, ce dernier étant financé en partie par la subvention départementale au titre des amendes de police pour un montant de 1315,25 €.
- **Point sur le bâtiment scolaire :** M. le Maire présente quelques photos de l'évolution des travaux. Quelques désaccords sur le chantier sont intervenus ainsi que certaines incompréhensions avec la maîtrise d'œuvre, cependant, les entreprises présentes sont sérieuses et vont donc tenter de trouver des arrangements, M. le Maire refusant de signer des avenants supplémentaires pour des soucis de coordination.
- **Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) et aménagement skate parc :** M. le Maire informe les élus que le projet d'un skate parc est à l'étude suite à une opportunité de récupérer des structures gratuitement. Ces structures, actuellement entreposées sur la commune de Thilouze qui ne les utilise pas, pourront être récupérées pour Villeperdue. Elles nécessitent une rénovation qui pourra être entreprise par une association volontaire, « Les Introuvables ». L'aménagement d'un terrassement pour accueillir ce projet a été pressenti pour solliciter la FDSR, or le terrassement devrait être moindre et ne nécessiterait donc pas de besoin de subvention. Cécile ROY-BOUTELOUP s'interroge sur le site d'accueil de ce projet.

Sylvain PLUMÉ explique la teneur de ce projet, qui fait l'objet d'une opportunité à saisir, précisant que ce skate parc sera implanté en lieu et place du terrain omnisport sur la base de loisirs de la Godinière. Seul le terrain de tennis, qui mériterait notamment un filet neuf, sera conservé. Un autre projet de city-stade, financé en partie par la Communauté de Communes, fera l'objet d'une opération future précise M. le Maire. Xavier GAUTHIER attire l'attention sur les remarques judicieuses de Cécile ROY-BOUTELOUP et Marine THOMMEREL qui stipulent que le terrain omnisport est régulièrement utilisé par des enfants pour des jeux de ballon. Il suggère qu'une vraie réflexion sur un projet global sur plan soit menée par un groupe de travail afin d'être présentée à l'ensemble du conseil municipal. Plus généralement, Xavier GAUTHIER demande à ce que soit établi un planning des projets d'investissements sur ce mandat avec phasage avant toute décision. Les élus conviennent que ce travail est nécessaire et M. le Maire ajoute également que la présentation du fonctionnement du budget d'une commune fera l'objet d'une réunion spécifique pour les élus.

- **Réfection éclairage stade** : M. le Maire explique que ce dossier sera aussi intégré au phasage des projets d'investissement évoqué précédemment. Une étude sur la réfection de l'éclairage du stade communal a donc été abordée avec un chiffrage total de plus de 70 000 €. Des pistes de subventions sont à creuser pour prétendre à la réalisation de cette réfection.

M. le Maire évoque l'éclairage public qui devra, lui aussi, faire l'objet d'une rénovation pour notamment un passage en LED. Une première réunion du groupe de travail afférent aura lieu samedi 12 décembre à 10h30 en mairie.

Transports

- **Elargissement de l'A10 et destruction des ponts** : M. le Maire précise que la destruction du pont sur la route de Sorigny surplombant l'A10 au niveau du Bry est prévue dans la nuit du 10 au 11 décembre, celle du pont de la route de Sainte Catherine au niveau des Baffaults est programmée dans la nuit du 14 au 15 décembre. M. le Maire informe qu'il a sollicité un rendez-vous sur le secteur du Sablonné avec les représentants de VINCI Autoroutes pour acter du mauvais état de la route et leur demander que des réfections soient faites à chaque nécessité sans sollicitation préalable de la commune. La réfection de cette voirie est prévue et une cartographie a été effectuée en amont. Par ailleurs, M. le Maire a été sollicité pour donner autorisation de passages de convois exceptionnels par le bourg pour desservir les engins utilisés pour la destruction de ces ponts. Après s'être assuré qu'aucune autre alternative ne pouvait être trouvée, il a donné son accord avec de fortes prescriptions et sera vigilant à leurs applications.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :

- sur le terrain et bâti du 5 rue de l'Arche
- sur les terrains et bâtis des 12-14 rue des Champs Gibert
- sur le terrain du 43 rue du Carroi du Vignau

Dates à retenir

- Commission communication **Jeudi 10 décembre** à 18h00 – mairie
- Repas de Noël cantine **Jeudi 17 décembre** à 11h15 – restaurant scolaire et albizzias
(Frédéric-Xavier-Julien-Anita-Cécile...)
- Cérémonie des vœux **Vendredi 22 janvier** à 19h00 – salle les albizzias
(si possible – à confirmer)
- Conseils d'école **Mardi 9 février et 1^{er} juin** – lieu à définir
- Prochains CM **Vendredi 29 janvier** à 20h00 – *mairie ou albizzias*
5 mars – 9 avril – 28 mai – 2 juillet – 3 septembre
– 15 octobre – 26 novembre

Questions diverses

- **Réhabilitation ancienne lagune** : M. le Maire informe que l'ancienne lagune a changé un peu de profil car Stéphane RAISIN, voisin de ce site, en accord avec l'association « Les jardins de demain », a refait le fossé endommagé et modelé quelques buttes.
- **Dossier de reconnaissance de catastrophes naturelles** : M. le Maire, après échange avec certains maires sur ce sujet, prendra en main ce dossier pour comprendre les rouages des décisions préfectorales.

Le secrétaire de séance